



Ces autorisations sont données à titre informatif par le site www.lerepertoiredegaspard.com. La société éditrice, ACELGO SARL, ne saurait être tenue responsable de toute erreur ou omission.

Retrouvez plein d'autres informations et modèles à télécharger gratuitement pour bien gérer une garde d'enfants (parents employeurs et salariés) sur :
<http://www.lerepertoiredegaspard.com>

AUTORISATIONS

Médecin

Nous, soussignés, père et mère de l'enfant :
autorisons notre garde d'enfants à emmener
notre (nos) enfant(s) chez le médecin si son (leur)
état(s) de santé le nécessite(nt).

Fait à, le
Signature des parents

Sorties

Nous, soussignés, père et mère de l'enfant :
autorisons notre garde d'enfants à emmener et
aller chercher nos enfants :
- à l'école (....., chaque à....h.....)
- aux activités extra-scolaires (....., chaque à ... h....)
-

Fait à, le
Signature des parents

Transport en voiture

Nous, soussignés, père et mère de l'enfant :

Autorisons, notre garde d'enfants, à transporter notre enfant dans son véhicule, selon la législation en vigueur (Sièges auto ou rehausseurs homologués obligatoires).

N'autorisons pas notre garde d'enfants, à transporter notre enfant dans son véhicule.

Fait à, le

Signature des parents

Médicaments

Nous, soussignés, père et mère de l'enfant : autorisons notre garde d'enfants à délivrer du paracétamol (1 dose à son poids toutes les 6 heures – 4 prises par jour maximum) en cas de fièvre supérieure à 38°C. Toute autre médication devra faire l'objet d'une autorisation spécifique, datée et signée sur l'ordonnance.

Fait à, le

Signature des parents

Intervention chirurgicale

Sous réserve d'en être préalablement informés ou les personnes désignées ci-dessous,

Nous, soussignés père et mère de l'enfant,
Autorisons le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant

Fait à, le

Signature des parents

PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

L'enfant ne peut être repris chez l'assistant(e) maternel(le) ou la famille co-employeur dans le cadre d'une garde partagée par d'autres personnes (impérativement majeures) que celles ayant signé le contrat (parents, représentants légaux) ou par **celles désignées sur l'autorisation suivante** :

Monsieur et Madame.....
Les parents employeurs

autorisent Monsieur ou Madame
à....., n° de tél

et/ou Monsieur ou Madame
à....., n° de tél

à venir chercher notre enfant, régulièrement ou occasionnellement chez l'assistant(e) maternel(le) (adresse.....) ou chez Monsieur et Madame..... (adresse.....) avec lesquels nous effectuons une garde partagée.

Il convient que ces personnes soient en **possession d'une pièce d'identité**. Si des personnes autres sont exceptionnellement susceptibles de reprendre l'enfant au domicile de l'assistant(e) maternel(le) ou des parents co-employeurs pour la garde partagée, celles-ci devront être munies **d'une autorisation manuscrite des parents ou du représentant légal de l'enfant, ainsi que d'une pièce d'identité**.

A défaut, l'enfant ne leur sera pas confié.

Si les parents sont séparés, il est impératif que l'autorisation parentale soit complétée.

Fait à,, le

Signature des parents